

Bertrand Bitz, qui mène des carrières dans le tourisme et comme auteur-compositeur, rêve des ces cabanes depuis dix ans. PARIDE CORVAGLIA



## Feu vert dans les arbres

**TOURISME** La construction des cabanes perchées à Nax pourrait débuter avec la modification partielle des plans d'affectation des zones.

CATHRINE KILLÉ ELSIG

Le projet des Nids d'Hérens a franchi une étape capitale. Le Conseil d'Etat vient d'homologuer une zone forestière de près de 5000 m<sup>2</sup> sur les hauteurs de Nax, une année après un feu vert de l'assemblée primaire.

Est-ce à dire que le canton a transformé une zone forêt en zone à bâtir? Maurice Chevrier, le chef du Service des affaires intérieures et communales du canton, résume la situation. Il ne saurait certifier qu'il s'agit du premier cas mais il n'a toutefois pas connaissance d'un autre dossier similaire. La modification homologuée vise notamment l'extension de la zone à bâtir. «Selon le PAZ en vigueur avant l'homologation du 7 juin 2016, le projet se situait dans une aire forestière.» La décision quant au défrichement, à la compensation, à la caution garantissant la bonne exécution des travaux a été prise simultanément. Il ajoute que «la durée d'exploitation est limitée dans le temps à dix ans, renouvelable. Si

### LA PORTE OUVERTE À D'AUTRES RÉALISATIONS?

Ces cabanes, qui sont très prisées en Suisse et aussi dans d'autres pays, pourraient-elles aussi naître par conséquent dans d'autres communes valaisannes? Maurice Chevrier apporte des précisions. «Il semble qu'un projet tel que celui-ci ne soit pas exclu, pour autant qu'il respecte les réquisits en matière d'aménagement du territoire, notamment ceux de l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.» Ces premiers cocons tout confort à Nax devraient recevoir leurs premiers hôtes en été ou en automne 2017. Trois sont prévus dans un premier temps, deux autres suivront et les derniers sont prévus à l'horizon 2019-2020. L'offre sera associée à diverses activités et produits du terroir du val d'Hérens. Une évidence pour celui qui est aujourd'hui délégué touristique et culturel d'Hérémence. **CKE**



**C'est une offre originale et novatrice pour le tourisme valaisan.»**

**BERNARD BRUTTIN** PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE MONT-NOBLE

au terme de cette période, leur utilisation n'est pas renouvelée, les cabanes seront démontées ainsi que les conduites souterraines. Les surfaces seront réaffectées en aire forestière.»

### Mise à l'enquête en juillet

La mise à l'enquête devrait être publiée durant le mois de juillet. Ensuite, les premières cabanes pourraient être mises en fabrication durant le deuxième semestre.

Le trader lausannois Sam Darwiche est toujours prêt à investir un million de francs. L'obtention d'un crédit NPF et des aides réservées au secteur du tourisme et de l'innovation pourraient compléter le montant de l'enveloppe qui s'élève à 3 millions.

### Un atout pour les vacanciers

Pour l'initiateur, c'est la réalisation d'un rêve d'enfant. «Il aura fallu dix ans mois pour mois», précise Bertrand Bitz. Bernard Bruttin, le président de la commune de Mont-Noble, se réjouit de cette nouvelle. «Le gouvernement corrobore la volonté de la population mont-nobloise de voir aboutir cette nouvelle offre originale et novatrice pour le tourisme valaisan.» Le président de la commune de Mont-Noble salue l'esprit d'ouverture qui a prévalu dans la région pour cette première en Valais. **SD**

**CHALAIS** Quatre candidats sont présentés pour repourvoir deux sièges.

## Une liste ouverte à quatre pour le PDC

La section PDC de Chalaïs a désigné ses candidats aux prochaines élections communales à la suite de son assemblée. Elle a pris le parti de présenter une liste ouverte de quatre personnes pour repourvoir les deux sièges occupés actuellement au Conseil communal. «Sur cette liste, le seul candidat sortant est le vice-président actuel, Cédric Rudaz», explique Jacques Zuber, coprésident de la section PDC de Chalaïs. Les autres candidats sont Déborah Vergères-Zuber, Jérôme Pellissier et Martine Perruchoud Hofstädter. «Ce sont des candidats jeunes et compétents et nous avons préféré



De gauche à droite: Déborah Vergères-Zuber, Jérôme Pellissier, Martine Perruchoud Hofstädter et Cédric Rudaz. DR

donner le choix à la population plutôt que d'imposer une liste fermée. L'enjeu cette année sera certainement l'annonce d'une liste UDC qui pourrait éventuellement changer la répartition des sièges, mais nous partons confiants pour nos deux postes», dit le coprésident. Le conseiller sortant Pascal Veillon a décidé de ne pas se représenter

pour consacrer plus de temps à sa famille. La section se prononcera ultérieurement sur une éventuelle candidature au poste de juge et de vice-juge. **SD**

### VEX

## Le tourisme au cœur des discussions bacounies

Les citoyens bacounis ont accepté la formule de taxes de séjour et d'hébergement présentée par le Conseil communal lors de l'assemblée primaire. La taxe de séjour sera ainsi maintenue mais adaptée dans le cadre de la nouvelle loi sur le tourisme. «Cette taxe se veut incitative, dans la volonté de réchauffer au maximum les lits. Elle est donc plus élevée mais pourra être récupérée par le propriétaire», explique Danny Defago, le président de la commune de Vex. A partir de sept à huit semaines de location, les propriétaires pourraient même s'avérer gagnants.

La taxe d'hébergement vient s'ajouter à cette dernière mais ne sera quant à elle pas récupérable par les propriétaires. «La taxe de séjour sera utilisée pour le tourisme et dépensée uniquement sur place alors que les retombées de la taxe d'hébergement seront utilisées à des fins de promotion», souligne le président. Désormais calculées en fonction des mètres carrés des biens mis en location et non plus en fonction du nombre de lits, les taxes seront toutefois soumises à un taux plancher. «Si le système est quasiment le même dans les communes avoisinantes, ce point est unique à Vex où nous comptons beaucoup de studios. Le taux plancher a donc été fixé à 50 m<sup>2</sup>.» Avec 36 oui et 4 abstentions, les nouvelles taxes ont été acceptées sans débat par les citoyens.

<b>CHIFFRES CLÉS</b>	
<b>10,25</b>	millions: charges de fonctionnement
<b>11,64</b>	millions: recettes de fonctionnement
<b>1,38</b>	million: marges d'autofinancement
<b>1,47</b>	million: investissements nets

### Des comptes qui incitent à la prudence

Les comptes de l'exercice 2015 ont quant à eux été acceptés à l'unanimité. Des comptes considérés comme bons, mais qui incitent à la prudence. «On sent que cela peut basculer très vite», précise le président de la commune.

Au chapitre des inquiétudes, les redevances de l'hydroélectricité amenées à diminuer ces prochaines années. «D'ici à trois ou quatre ans, la centrale de la Borgne produira à perte. Personne ne dit qu'il faut fermer le site mais il faut que nous prenions des mesures. Identifier notre énergie comme propre par exemple ou subventionner les foyers afin de moins consommer. L'heure est à la transition», souligne encore le président. «C'est l'ensemble du secteur de l'hydroélectricité qui est en train de sombrer. La Confédération devra elle aussi se pencher sur la question.»

● NOF

### CHANDOLIN

## Quand Ramuz entre en scène



Un mois avant la grande première à Chandolin de «La séparation des races», confie que le texte n'a pas perdu de sa pertinence. «On assiste de nouveau à un durcissement identitaire. La notion de race telle qu'elle se renforce maintenant est fondée sur une sorte de primat de justice que posséderait ceux qui habitent tel ou tel lieu. Je suis d'ici, j'ai raison. Et ce que dit «La séparation des races», c'est cette fatalité-là. On a raison ici et on a tort ailleurs. Alors oui, «La séparation des races» est très actuelle. Elle va se jouer par exemple à Chandolin, mais on pourrait très bien la jouer dans un camp de réfugiés. Je pense que là aussi la pièce aurait sa place.»

D'ici à la première représentation attendue le 15 juillet prochain, les amateurs de Charles Ferdinand Ramuz pourront prendre leur mal en patience grâce à une exposition, «Prélude à Ramuz», visible au restaurant du Tsapé de Chandolin à partir du 25 juin dès 11 h 30. ● NOF/C